



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière adjointe ainsi que Geneviève D'Amours, Laurence Gillot, François Léveillé, Catherine Marchand, Mario St-Pierre, Louis Tardif et Mychelle Vaive.

CE-2021-776

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JOSEPH-GALIPEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation de stationnement sur la rue Joseph-Galipeau, dossier RS-21-099, comme illustré au plan numéro CRO-21-223 du 20 avril 2021.

Implanter une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Joseph-Galipeau	Cul-de-sac	À partir d'un point situé à 52 m à l'est de la rue la rue Joseph-Bélanger, sur une distance de 62 m vers l'est	2 heures En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-223 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-777

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À RÉALISER DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR L'AUTOROUTE 50 ENTRE LA MONTÉE MINEAULT ET LE BOULEVARD LORRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit réaliser des travaux de réfection de ponceaux sur l'autoroute 50 entre la montée Mineault et le boulevard Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devraient débuter au mois de septembre 2021 et se terminer en novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux s'échelonnent sur environ 11 semaines;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une fermeture complète de ce tronçon de l'autoroute de nuit, une direction à la fois lors de travaux préparatoires pour effectuer la construction des X dans le terre-plein central servant aux déviations de la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction des X pour la déviation de la circulation peut être réalisée seulement de nuit pour une question de disponibilité d'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux, la circulation sur ce tronçon de l'autoroute serait grandement affectée s'ils étaient effectués entièrement de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des ponceaux est prévu de jour mais pourrait être complété la nuit ou le dimanche dans l'éventualité où il y a des retards;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte en déviant une voie sur la chaussée de la direction opposée qui est non entravée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère désire réaliser les travaux de nuit et de fin de semaine (de 21 h à 5 h du dimanche au vendredi, de 21 h à 7 h du vendredi au samedi et de 21 h à 9 h du samedi au dimanche), lorsque requis afin de minimiser les impacts sur la circulation ou reprendre le retard dans l'échéancier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux préparatoires et de réfection de ponceaux et de chaussée sur l'autoroute 50, la nuit et le dimanche, au besoin, entre le boulevard Lorrain et la montée Mineault, pour une durée totale maximale de trois semaines dans la période comprise entre les mois de septembre et novembre 2021.
- demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2021-778

#### **MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU LYS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Lys, dossier RS-21-254, comme illustré au plan numéro CRO-21-498 du 29 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'interdiction d'immobilisation :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Lys	Est	Entre la rue des Framboisiers et la rue Jean-Lesage	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-498 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-779

**SOUSSION 2021 SP 069 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-  
CONSEILS - REMPLACEMENT DU PONCEAU, RUE MACLAREN OUEST -  
SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE ce comité :**

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réhabilitation du ponceau, rue Maclaren Ouest » dans le secteur de Buckingham, pour un montant total de 312 126,54 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juillet 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requise pour le projet de « Réhabilitation du ponceau, rue Maclaren Ouest »;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requise pour le projet de « Réhabilitation du ponceau, rue Maclaren Ouest »;
- confirme son engagement à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-102-87499	285 013,13 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 20-3069 – Honoraires professionnels - Ponceau Maclaren
04-13493	13 573,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 539,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-780**

**PAIEMENT DE RÉPARATIONS - SOUMISSION 2015 SP 145 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE SIX ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-1001 du 9 décembre 2015, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée pour la location de niveleuses et de chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de six ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27.5 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 175 118,94 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont Cat pour les factures finales de réparations de 18 niveleuses et de sept chargeurs sur roues endommagés lors de la saison hivernale 2020-2021, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 145.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-87500	159 906,93 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme - Machinerie
04-13493	7 615,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 596,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-781**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 32 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	18 637,53 \$	16 au 20 août 2021
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	714 838,38 \$	16 au 20 août 2021
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	6 029,11 \$	16 au 20 août 2021
Liste des embauches numéro 32	Embauche du personnel temporaire	121 492,60 \$	8 au 14 août 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-782**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR UN MONTANT TOTAL DE 266 787,77 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 AOÛT 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant de 266 787,77 \$ pour la période du 12 au 18 août 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-783**

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 101266**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 101266 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 27 avril 1988 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 101266 est absent de façon continue depuis le 8 août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 101266 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 9 décembre 2020, le médecin traitant reconnaît une invalidité totale et permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 mai 2021, l'assureur a référé le travailleur à la RRQ invalidité;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 101266 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 101266.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif